



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/158

<p><b>Date Convocation</b> 29/05/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 29/05/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice               <b>27</b></li> <li>- présents                   <b>24</b></li> <li>- procuration               <b>03</b></li> <li>- absents                     <b>00</b></li> </ul>	<p>Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b><u>PRESENTS 24</u></b> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN</p> <p><b><u>PROCURATIONS 3</u></b> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><b><u>ABSENTS 0</u></b></p> <p><b><u>SECRETAIRE</u></b> : Manon PLESSIS</p>
---	---

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

**Rapporteur : M. Patrice BERNARD**

*Cette délibération modifie le tableau des effectifs en raison des mouvements de personnel, de créations, modifications ou de suppressions de postes.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs et notamment en raison des avancements de grade par ancienneté et par réussite à examen.

Vu le tableau des effectifs en date du 3 Mars 2026,

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

**Créations/suppressions/modifications de postes :**

Suppressions	Créations
<b>Filière administrative</b>	
2 Adjoints administratifs, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	2 Adjoints administratifs principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026
1 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	1 Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026
<b>Filière Technique</b>	
2 Adjoints techniques, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	2 Adjoints techniques principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026
1 Adjoint technique, à temps non complet (28/35h) à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	1 Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps non complet (28/35h) à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026
1 Adjoint technique , à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet	
1 Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	1 Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026
2 Techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	2 Techniciens principaux de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026
<b>Filière Animation</b>	
1 adjoint d'animation, à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026	1 adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2026

Les rémunérations de ces emplois seront calculées sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- ♦ **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'Ile d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade figurant dans le tableau des effectifs, sont inscrites au budget de l'exercice en cours
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'Ile d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le maire,  
M. Patrice BERNARD